

# ÉVOLUTION DES SALAIRES DE BASE PAR BRANCHE PROFESSIONNELLE EN 2012 : un ralentissement des salaires nominaux moins prononcé que celui des prix

**Au cours de l'année 2012, dans un contexte de fort dynamisme de l'activité de négociation salariale de branche, le salaire mensuel de base (SMB) des salariés des entreprises de 10 salariés ou plus du secteur concurrentiel a progressé de 2,1 % en glissement annuel, après +2,3 % en 2011. Ce rythme est supérieur à l'inflation (+1,2 % en glissement annuel, après +2,4 % en 2011). Le pouvoir d'achat du SMB augmente ainsi significativement en 2012 (+0,9 %, après -0,1 % en 2011).**

**Le ralentissement du SMB à prix courants prévaut dans la quasi-totalité des branches du niveau le plus agrégé de la grille des conventions regroupées pour l'information statistique (Cris). Le SMB est plus dynamique dans les branches regroupées plutôt industrielles où l'activité conventionnelle a été plus soutenue et un peu moins dans celles plutôt orientées vers le tertiaire.**

**Le pouvoir d'achat du SMB progresse toutefois dans la totalité des branches regroupées.**

**Le salaire mensuel de base ralentit en 2012 à +2,1 %, rythme supérieur à l'inflation**

En 2012, le salaire mensuel de base (SMB) (1) de l'ensemble des salariés des entreprises de 10 salariés ou plus du secteur concurrentiel (2) augmente de 2,1 % en glissement annuel [1], après +2,3 % en 2011 et +1,8 % en 2010 [2]. Ce ralentissement du SMB en 2012 autorise toutefois des gains de pouvoir d'achat. En effet, entre décembre 2011 et décembre 2012, l'indice des prix hors tabac de l'ensemble des ménages augmente de 1,2 %, après +2,4 % en 2011 et +1,7 % en 2010. Le pouvoir d'achat du SMB progresse donc de 0,9 % en 2012, après avoir diminué en 2011 (-0,1 %).

En 2012, comme les autres années, la hausse du salaire mensuel de base a été plus marquée au cours du premier trimestre: +0,9 %, contre respectivement +0,5 %, +0,4 % et +0,2 % pour les trimestres suivants (tableau 1). Ce phénomène est à rapprocher du calendrier des négociations salariales de branche qui sont le plus souvent programmées en début d'année [6], surtout depuis 2010, année depuis laquelle la revalorisation annuelle du Smic est effectuée au 1<sup>er</sup> janvier et non plus au 1<sup>er</sup> juillet. Il tient, plus marginalement en 2012 que les années précédentes, à l'effet direct de la revalorisation du Smic au 1<sup>er</sup> janvier (+0,3 %). Cette revalorisation, de faible ampleur, succédait à celle, anticipée et plus élevée, du 1<sup>er</sup> décembre 2011 (+2,1 %). Au 1<sup>er</sup> juillet 2012, le Smic a de nouveau augmenté (+2,0 %) (3) occasionnant, au 3<sup>e</sup> trimestre 2012, une hausse du SMB

(1) Le salaire mensuel de base est défini comme le salaire hors primes (sauf primes liées à la RTT), hors avantages en nature. C'est un salaire brut, avant toute déduction de cotisations obligatoires.

(2) Le secteur concurrentiel est ici restreint au champ couvert par les enquêtes sur l'activité et les conditions d'emploi de la main-d'œuvre (Acemo), c'est-à-dire l'ensemble des salariés à l'exception des intérimaires, des stagiaires et des secteurs suivants : agriculture, administration publique, syndicats de copropriété, associations de loi 1901 de l'action sociale, activités des ménages, activités extraterritoriales (encadré 3).

(3) Au 1<sup>er</sup> juillet 2012, une revalorisation anticipée du Smic a porté le Smic horaire brut de 9,22 euros à 9,40 euros. Bien que le seuil de déclenchement du mécanisme de revalorisation automatique du salaire minimum de croissance prévu à l'article L. 3231-5 du code du travail n'ait pas été franchi à cette date, le cumul d'inflation entre décembre 2011 et mai 2012 n'ayant atteint que 1,4 %, un à-valoir a été mis en place au titre de l'inflation constatée au premier semestre (1,4 %) et d'un « coup de pouce » (0,6 %).

plus marquée pour les employés (+0,6 %) et les ouvriers (+0,4 %) que pour les professions intermédiaires et les cadres (+0,3 %) (tableaux 2 et 3). La très grande majorité des salariés rémunérés au Smic sont en effet ouvriers ou employés [4].

L'évolution des salaires de base est, dans la suite de cette publication, analysée par branches professionnelles classées selon la grille des conventions regroupées pour l'information statistique (Cris) (4) (encadré 1). Les regroupements issus de cette grille sont désignés ci-après sous le terme de « branches regroupées » (5).

## En 2012, le pouvoir d'achat du SMB progresse dans la totalité des branches regroupées

La hausse du SMB en glissement annuel en 2012 est supérieure à l'inflation dans toutes les branches regroupées de la grille des Cris. En 2011, ce n'était le cas que de la moitié des branches regroupées, lesquelles comptaient pour environ 48 % des effectifs salariés. Dans toutes les branches regroupées, le SMB ralentit ou augmente au même rythme qu'en 2011, à l'exception de celle afférente aux « professions juridiques et comptables », dont le rythme de croissance passe à +2,6 % en 2012, après +2,4 % en 2011. Cette évolution est tirée par la progression du SMB des employés de la branche regroupée « audit et expertise comptable » (+3,4 % pour cette catégorie, après +2,6 % en 2011) en lien, notamment, avec l'actualisation, en 2012, de la grille des salaires des employés dans la branche des « experts-comptables », laquelle n'avait pas connu de réévaluation au cours des deux années précédentes. Cette dynamique peut également tenir pour partie à la pratique, plus répandue dans cette branche, des individualisations des salaires.

## Le SMB progresse davantage dans les branches très industrielles où l'activité conventionnelle a été globalement plus soutenue

Le SMB des branches industrielles, où l'activité conventionnelle a été plus soutenue, demeure dynamique tandis que sa progression est plus contenue dans les branches plutôt tertiaires.

Dans les branches regroupées « métallurgie et sidérurgie », « chimie et pharmacie », « plastiques, caoutchouc et combustibles » et « agro-alimentaire » qui rassemblent près de 25 % des salariés (6), la hausse moyenne du SMB atteint entre 2,3 % et 2,4 % en 2012, après des augmentations comprises entre 2,4 % et 2,8 % en 2011. Ces quatre branches regroupées ont une activité très industrielle : 76 % de leurs salariés travaillent

dans le secteur d'activité de l'industrie, contre 25 % dans l'ensemble des branches (7).

Les trois premières ont en commun une très faible proportion de salariés bénéficiaires du Smic : entre 3 % et 7 % au 1<sup>er</sup> décembre 2011, contre 11 % dans l'ensemble du secteur concurrentiel [3]. Elles regroupent des branches où la négociation est active mais dont les pratiques conventionnelles sont très différentes [6].

Dans la branche « plastiques, caoutchouc et combustibles », la pratique des accords conventionnels est nationale et les salaires sont plutôt élevés pour le secteur secondaire. Ainsi, la hausse moyenne du SMB au 1<sup>er</sup> trimestre (+1,1 %) y a été supérieure de 0,2 point à celle de l'ensemble des branches. Celle afférente aux ouvriers y atteint +2,4 % en 2012 (+1,0 % au 1<sup>er</sup> trimestre), contre +2,2 % pour l'ensemble des branches (+1,0 % au 1<sup>er</sup> trimestre).

La négociation collective dans la « métallurgie, sidérurgie » se fait en revanche à un niveau très décentralisé. En 2012, elle est demeurée très soutenue puisque la proportion de branches dans lesquelles au moins un relèvement salarial a été signé parmi celles de 5 000 salariés ou plus de la métallurgie, s'est élevée à 97 %, après 94 % en 2011. Cette vitalité de la négociation explique pour partie la hausse du SMB, le relèvement du Smic ayant dans ces branches un effet très limité.

## Une évolution plus contenue dans les branches regroupées plutôt orientées vers le tertiaire

Les branches regroupées « commerce principalement alimentaire » et « hôtellerie, restauration et tourisme », représentant 12 % de l'ensemble des salariés, présentent également, mais dans une moindre mesure, une évolution du SMB relativement dynamique (respectivement +2,3 % et 2,2 %). Dans ces branches regroupées, qui ont en commun une proportion d'employés très élevée (70 %) et dans lesquelles une forte part de salariés est rémunérée sur la base du Smic (respectivement 23 et 35 % d'entre eux ont bénéficié directement de la revalorisation du 1<sup>er</sup> décembre 2011 (8)), l'évolution du SMB a été plus élevée que la moyenne de l'ensemble des branches lors de la revalorisation du 3<sup>e</sup> trimestre 2012 (+0,7 % contre +0,4 %), et ce, en particulier, pour les employés (+0,8 % contre +0,6 %).

Dans la branche regroupée « habillement, cuir, textile », où la proportion de salariés rémunérés sur la base du Smic est également forte (25 %) mais où la part des employés est plus faible (50 %) et celle des ouvriers plus élevée (27 %), le SMB afférent à chaque catégorie socioprofessionnelle ralentit fortement, tombant à un rythme proche de la moyenne de l'ensemble des

(4) La Cris comporte en théorie 25 postes (de A à Y), mais pour cinq d'entre eux (P, R, W, X, Y), l'évolution du salaire de base n'est pas publiable du fait d'un taux de couverture trop faible par l'enquête Acemo trimestrielle (encadré 3).

(5) Ces branches « regroupées » doivent être distinguées des conventions collectives « agrégées » ayant fait l'objet d'une précédente publication [7].

(6) Ce poids est calculé relativement aux postes pour lesquels l'évolution du SMB est publiable (hors regroupements Cris P, R, W, X et Y), et sur le champ de l'étude (entreprises de 10 salariés ou plus).

(7) La répartition des salariés par secteur d'activité est ici calculée sur les 20 postes de la Cris pour lesquels l'évolution du SMB est publiable. Sur ces 20 postes, en moyenne, 25 % des salariés travaillent dans l'industrie, 11 % dans la construction, 22 % dans le commerce et 42 % dans les services. Sur l'ensemble des 25 postes du champ de l'enquête trimestrielle, cette répartition diffère : 15 % (industrie), 6 % (construction), 12 % (commerce) et 67 % (services). Les postes Cris pour lesquels l'évolution du SMB n'est pas publiable correspondent en effet très majoritairement à des branches des services.

(8) Ce taux de bénéficiaires du Smic est calculé sur l'ensemble des salariés couverts par les enquêtes Acemo, c'est-à-dire y compris les salariés des entreprises de 1 à 9 salariés (TPE) [3].

Tableau 1 • Effectifs salariés (1) et évolutions du salaire mensuel de base (SMB) en 2011 et 2012 (2) par branches professionnelles regroupées

En %

Cris1- Cris2	Conventions regroupées pour l'information statistique (Cris)	Effectifs au 31 décembre 2010 (1)	dont effectifs couverts par l'enquête trimestrielle Acemo (2)	Glissements annuels (2)		Glissements trimestriels en 2012 (2)			
				2011	2012	T1	T2	T3	T4
<b>A</b>	<b>MÉTALLURGIE ET SIDÉRURGIE</b> .....	<b>1 682 000</b>	<b>93</b>	<b>2,6</b>	<b>2,4</b>	<b>0,9</b>	<b>0,8</b>	<b>0,4</b>	<b>0,2</b>
A1	Métallurgie .....	1 654 500	93	2,6	2,4	0,9	0,8	0,4	0,2
A2	Sidérurgie .....	27 600	98	ns	ns	ns	ns	ns	ns
<b>B</b>	<b>BÂTIMENT ET TRAVAUX PUBLICS</b> .....	<b>1 466 100</b>	<b>65</b>	<b>2,2</b>	<b>1,9</b>	<b>1,1</b>	<b>0,4</b>	<b>0,2</b>	<b>0,2</b>
B1	Bâtiment .....	1 151 600	57	2,1	1,8	1,0	0,4	0,2	0,2
B2	Travaux publics .....	314 500	93	2,3	2,3	1,4	0,5	0,3	0,1
<b>C</b>	<b>CHIMIE ET PHARMACIE</b> .....	<b>513 200</b>	<b>79</b>	<b>2,5</b>	<b>2,3</b>	<b>1,2</b>	<b>0,6</b>	<b>0,3</b>	<b>0,1</b>
C1	Chimie .....	224 300	95	2,8	2,3	1,3	0,6	0,3	0,1
C2	Pharmacie .....	288 900	66	2,2	2,3	1,2	0,6	0,3	0,1
<b>D</b>	<b>PLASTIQUES, CAOUTCHOUC ET COMBUSTIBLES</b> .....	<b>235 100</b>	<b>93</b>	<b>2,8</b>	<b>2,4</b>	<b>1,1</b>	<b>0,6</b>	<b>0,4</b>	<b>0,4</b>
D1	Plastiques et caoutchouc .....	184 800	95	2,9	2,3	0,9	0,6	0,5	0,3
D2	Combustibles .....	50 300	87	2,6	2,9	1,7	0,3	0,3	0,6
<b>E</b>	<b>VERRE ET MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION</b> .....	<b>210 000</b>	<b>90</b>	<b>2,4</b>	<b>2,1</b>	<b>1,2</b>	<b>0,5</b>	<b>0,2</b>	<b>0,1</b>
E1	Verre .....	46 300	95	2,8	2,4	1,3	0,6	0,4	0,1
E2	Matériaux de construction .....	163 700	88	2,3	2,0	1,2	0,4	0,2	0,1
<b>F</b>	<b>BOIS ET DÉRIVÉS</b> .....	<b>287 900</b>	<b>81</b>	<b>2,3</b>	<b>2,2</b>	<b>0,9</b>	<b>0,6</b>	<b>0,5</b>	<b>0,2</b>
F1	Bois .....	81 600	83	2,3	2,9	1,6	0,5	0,6	0,2
F2	Ameublement .....	129 200	73	2,3	1,7	0,6	0,4	0,5	0,2
F3	Papiers, cartons et dérivés .....	77 100	94	2,5	2,4	0,6	1,0	0,3	0,4
<b>G</b>	<b>HABILLEMENT, CUIR, TEXTILE</b> .....	<b>472 100</b>	<b>76</b>	<b>2,6</b>	<b>2,0</b>	<b>0,9</b>	<b>0,2</b>	<b>0,7</b>	<b>0,2</b>
G1	Textile et habillement .....	409 400	75	2,5	2,0	0,9	0,2	0,7	0,2
G2	Cuirs et chaussures .....	62 700	79	3,0	2,3	0,9	0,3	0,9	0,2
<b>H</b>	<b>CULTURE ET COMMUNICATION</b> .....	<b>583 400</b>	<b>78</b>	<b>1,9</b>	<b>1,9</b>	<b>0,6</b>	<b>0,4</b>	<b>0,5</b>	<b>0,3</b>
H1	Imprimerie et branches associées .....	76 500	75	2,0	2,1	0,6	0,3	0,5	0,6
H2	Presse .....	79 900	86	1,6	1,4	0,5	0,5	0,3	0,1
H3	Édition et librairie .....	92 900	68	1,6	1,5	0,6	0,3	0,4	0,2
H4	Audiovisuel .....	65 300	74	1,6	2,2	0,8	0,5	0,4	0,4
H5	Spectacles vivants .....	68 100	68	ns	2,4	0,6	0,2	1,2	0,3
H6	Télécommunications .....	82 200	89	ns	ns	ns	ns	ns	ns
H7	Publicité et connexes .....	118 500	81	1,9	1,6	0,5	0,5	0,4	0,2
<b>I</b>	<b>AGROALIMENTAIRE</b> .....	<b>822 400</b>	<b>68</b>	<b>2,4</b>	<b>2,4</b>	<b>0,9</b>	<b>0,6</b>	<b>0,6</b>	<b>0,2</b>
I1	Produits du sol .....	19 100	77	ns	ns	ns	ns	ns	ns
I2	Viandes, charcuterie, volailles et poissons .....	202 500	71	2,5	2,5	1,0	0,7	0,6	0,2
I3	Boulangerie, pâtisserie, confiserie .....	248 300	57	2,3	2,1	0,8	0,4	0,6	0,3
I4	Boissons .....	76 500	83	2,0	2,1	1,1	0,5	0,3	0,2
I5	Autre agroalimentaire .....	275 900	72	2,6	2,5	0,8	0,8	0,6	0,2
<b>J</b>	<b>COMMERCE DE GROS ET IMPORT-EXPORT</b> .....	<b>374 300</b>	<b>77</b>	<b>2,4</b>	<b>2,0</b>	<b>1,0</b>	<b>0,5</b>	<b>0,3</b>	<b>0,2</b>
J1	Commerce de gros .....	334 600	78	2,4	2,1	1,0	0,5	0,3	0,2
J2	Import-export .....	39 700	67	2,4	1,9	1,2	0,2	0,2	0,2
<b>K</b>	<b>COMMERCE PRINCIPALEMENT ALIMENTAIRE</b> .....	<b>657 400</b>	<b>96</b>	<b>2,6</b>	<b>2,3</b>	<b>0,7</b>	<b>0,8</b>	<b>0,7</b>	<b>0,1</b>
K0	Commerce principalement alimentaire .....	657 400	96	2,6	2,3	0,7	0,8	0,7	0,1
<b>L</b>	<b>COMMERCE DE DÉTAIL PRINCIPALEMENT NON ALIMENTAIRE ..</b>	<b>405 300</b>	<b>73</b>	<b>2,1</b>	<b>2,1</b>	<b>0,9</b>	<b>0,5</b>	<b>0,5</b>	<b>0,2</b>
L1	Commerce de détail non alimentaire spécialisé .....	210 400	77	2,0	2,2	0,9	0,7	0,3	0,3
L2	Commerce de détail principalement non alimentaire non spécialisé ..	194 900	69	2,3	2,1	0,9	0,3	0,6	0,2
<b>M</b>	<b>SERVICES DE L'AUTOMOBILE ET DES MATÉRIELS ROULANTS ...</b>	<b>509 900</b>	<b>63</b>	<b>2,2</b>	<b>2,0</b>	<b>1,0</b>	<b>0,4</b>	<b>0,4</b>	<b>0,2</b>
M1	Services de l'automobile .....	434 900	61	2,2	2,0	1,1	0,4	0,4	0,2
M2	Commerce et services des tracteurs et matériels roulants divers .....	75 000	74	2,3	1,8	0,6	0,4	0,4	0,3
<b>N</b>	<b>HÔTELLERIE, RESTAURATION ET TOURISME</b> .....	<b>931 300</b>	<b>62</b>	<b>2,5</b>	<b>2,2</b>	<b>0,9</b>	<b>0,4</b>	<b>0,7</b>	<b>0,3</b>
N1	Hôtellerie, restauration, débits de boissons .....	766 000	58	2,5	2,2	0,9	0,4	0,7	0,2
N2	Tourisme .....	72 300	65	2,2	2,2	0,7	0,5	0,5	0,4
N3	Restauration de collectivités .....	93 000	96	2,2	2,6	0,7	0,4	0,6	0,9
<b>O</b>	<b>TRANSPORTS (HORS STATUTS)</b> .....	<b>863 700</b>	<b>87</b>	<b>2,1</b>	<b>1,7</b>	<b>0,5</b>	<b>0,5</b>	<b>0,4</b>	<b>0,2</b>
O1	Transports routiers et urbains .....	697 600	86	2,1	1,7	0,5	0,5	0,4	0,2
O2	Autres branches des transports .....	166 100	91	2,2	1,9	0,6	0,5	0,4	0,4
<b>P</b>	<b>SECTEUR SANITAIRE ET SOCIAL</b> .....	<b>1 887 200</b>	<b>36</b>	<b>ns</b>	<b>ns</b>	<b>ns</b>	<b>ns</b>	<b>ns</b>	<b>ns</b>
P1	Secteur sanitaire et social soumis à agrément .....	1 217 700	22	ns	ns	ns	ns	ns	ns
P2	Secteur sanitaire et social non soumis à agrément .....	669 500	62	ns	ns	ns	ns	ns	ns
<b>Q</b>	<b>BANQUES, ÉTABLISSEMENTS FINANCIERS ET ASSURANCES ....</b>	<b>731 300</b>	<b>90</b>	<b>2,1</b>	<b>2,0</b>	<b>1,1</b>	<b>0,4</b>	<b>0,2</b>	<b>0,1</b>
Q1	Banques et établissements financiers, hors statuts .....	411 500	95	1,9	1,8	1,1	0,4	0,2	0,1
Q2	Assurances et branches associées .....	319 800	83	2,4	2,2	1,3	0,6	0,2	0,2
<b>R</b>	<b>IMMOBILIER ET ACTIVITÉS TERTIAIRES LIÉES AU BÂTIMENT ....</b>	<b>335 900</b>	<b>46</b>	<b>ns</b>	<b>ns</b>	<b>ns</b>	<b>ns</b>	<b>ns</b>	<b>ns</b>
R1	Activités immobilières .....	283 600	48	ns	ns	ns	ns	ns	ns
R2	Architecture et expertise de la construction .....	52 300	41	ns	ns	ns	ns	ns	ns
<b>S</b>	<b>BUREAUX D'ÉTUDES, PRESTATIONS DE SERVICES AUX ENTREPRISES</b>	<b>826 100</b>	<b>81</b>	<b>2,0</b>	<b>1,9</b>	<b>0,9</b>	<b>0,4</b>	<b>0,4</b>	<b>0,2</b>
S1	Bureaux d'études et sociétés de conseil .....	712 400	81	2,0	1,9	0,9	0,4	0,4	0,2
S2	Prestations de services aux entreprises .....	113 700	80	2,3	1,9	0,8	0,2	0,7	0,3
<b>T</b>	<b>PROFESSIONS JURIDIQUES ET COMPTABLES</b> .....	<b>242 000</b>	<b>60</b>	<b>2,4</b>	<b>2,6</b>	<b>1,5</b>	<b>0,3</b>	<b>0,4</b>	<b>0,4</b>
T1	Professions juridiques .....	106 200	51	2,5	2,6	1,9	0,2	0,3	0,2
T2	Audit et expertise comptable .....	135 700	67	2,3	2,7	1,3	0,3	0,4	0,5
<b>U</b>	<b>NETTOYAGE, MANUTENTION, RÉCUPÉRATION ET SÉCURITÉ ....</b>	<b>630 000</b>	<b>92</b>	<b>2,1</b>	<b>2,1</b>	<b>1,5</b>	<b>0,2</b>	<b>0,2</b>	<b>0,2</b>
U1	Nettoyage et manutention .....	457 000	92	1,9	2,1	1,7	0,2	0,2	0,1
U2	Récupération .....	31 300	83	ns	ns	ns	ns	ns	ns
U3	Prévention - sécurité .....	141 700	91	2,8	2,3	1,3	0,1	0,6	0,3
<b>V</b>	<b>BRANCHES NON AGRICOLES DIVERSES</b> .....	<b>583 800</b>	<b>64</b>	<b>2,2</b>	<b>1,8</b>	<b>0,5</b>	<b>0,4</b>	<b>0,6</b>	<b>0,3</b>
V1	Eau, aéraulique et thermique .....	94 600	90	2,2	2,7	1,5	0,5	0,2	0,5
V2	Bijouterie horlogerie .....	37 000	65	ns	ns	ns	ns	ns	ns
V3	Enseignement privé et formation .....	171 000	83	2,7	1,6	0,4	0,4	0,6	0,3
V4	Travail temporaire (permanents) .....	36 900	80	ns	ns	ns	ns	ns	ns
V5	Services divers .....	244 300	39	ns	ns	ns	ns	ns	ns
<b>W, X, Y</b>	<b>AUTRES (3)</b> .....	<b>ns</b>	<b>ns</b>	<b>ns</b>	<b>ns</b>	<b>ns</b>	<b>ns</b>	<b>ns</b>	<b>ns</b>
<b>Entreprises de 10 salariés ou plus du secteur concurrentiel (4)</b> .....		-	-	<b>2,3</b>	<b>2,1</b>	<b>0,9</b>	<b>0,5</b>	<b>0,4</b>	<b>0,2</b>

Source : Insee, DADS (effectifs salariés) et Dares, enquête trimestrielle Acemo (évolutions de salaires).

Champ : - ensemble des salariés ; ensemble des secteurs sauf organismes de l'Etat, activités des ménages, activités extraterritoriales. France entière (1) ;

- ensemble des salariés (sauf stagiaires, intérimaires) des entreprises de 10 salariés ou plus ; ensemble des secteurs sauf agriculture, administration publique, syndicats de copropriété, associations de loi 1901 de l'action sociale, activités des ménages, activités extraterritoriales. France métropolitaine (2).

(1) - Les effectifs salariés sont ici estimés à partir des Déclarations annuelles de données sociales (DADS).

(2) - Par rapport aux DADS, l'enquête trimestrielle ACEMO exclut les associations de type loi 1901 de l'action sociale, les agents des organismes de l'Etat. En outre, cette enquête ne porte que sur les entreprises de France métropolitaine de 10 salariés ou plus. Les évolutions de salaires présentées dans ce tableau sont calculées sur ce champ.

(3) - Entreprises du champ de l'enquête trimestrielle Acemo mais dont la branche professionnelle regroupée (CRIS) n'est pas comprise entre A et V. Il s'agit par exemple d'entreprises ayant une convention collective agricole, une convention collective de la fonction publique, une convention d'entreprise exclusive (VRP, agences de mannequins, etc.) ou encore d'entreprises sans convention collective. Ces branches ne sont que partiellement couvertes, à la fois par les DADS et par l'enquête trimestrielle Acemo.

(4) - Voir champ.

Note : seules les évolutions des regroupements dont la précision statistique est suffisante sont publiées.

ns : non significatif ou non diffusable (champ très partiellement couvert).

Tableau 2 • Évolutions du salaire mensuel de base (SMB) des ouvriers en 2011 et 2012 par branches professionnelles regroupées

En %

Cris1	Conventions regroupées pour l'information statistique (Cris)	Glissements annuels		Glissements trimestriels en 2012			
		2011	2012	T1	T2	T3	T4
A	MÉTALLURGIE ET SIDÉRURGIE .....	2,7	2,6	1,1	0,8	0,4	0,3
B	BÂTIMENT ET TRAVAUX PUBLICS .....	2,1	1,8	0,9	0,5	0,3	0,1
C	CHIMIE ET PHARMACIE .....	2,7	2,2	1,2	0,5	0,5	0,1
D	PLASTIQUES, CAOUTCHOUC ET COMBUSTIBLES .....	3,0	2,4	1,0	0,6	0,4	0,3
E	VERRE ET MATÉRIaux DE CONSTRUCTION .....	2,5	2,3	1,3	0,6	0,3	0,1
F	BOIS ET DÉRIVÉS .....	2,6	2,4	0,9	0,7	0,5	0,3
G	HABILLEMENT, CUIR, TEXTILE .....	3,0	2,2	0,8	0,3	0,9	0,3
H	CULTURE ET COMMUNICATION .....	2,1	2,1	0,5	0,3	0,7	0,6
I	AGROALIMENTAIRE .....	2,5	2,5	0,9	0,7	0,7	0,2
J	COMMERCE DE GROS ET IMPORT-EXPORT .....	2,3	2,6	1,3	0,4	0,5	0,3
K	COMMERCE PRINCIPALEMENT ALIMENTAIRE .....	2,4	2,4	1,1	0,9	0,3	0,1
L	COMMERCE DE DÉTAIL PRINCIPALEMENT NON ALIMENTAIRE .....	2,0	2,3	0,8	0,5	0,7	0,3
M	SERVICES DE L'AUTOMOBILE ET DES MATÉRIELS ROULANTS .....	2,2	2,1	1,0	0,5	0,4	0,2
N	HÔTELLERIE, RESTAURATION ET TOURISME .....	2,1	2,3	0,9	0,3	0,9	0,2
O	TRANSPORTS (HORS STATUTS) .....	2,1	1,6	0,4	0,5	0,4	0,2
P	SECTEUR SANITAIRE ET SOCIAL .....	ns	ns	ns	ns	ns	ns
Q	BANQUES, ÉTABLISSEMENTS FINANCIERS ET ASSURANCES .....	ns	ns	ns	ns	ns	ns
R	IMMOBILIER ET ACTIVITÉS TERTIAIRES LIÉES AU BÂTIMENT .....	ns	ns	ns	ns	ns	ns
S	BUREAUX D'ÉTUDES ET PRESTATIONS DE SERVICES AUX ENTREPRISES .....	ns	ns	ns	ns	ns	ns
T	PROFESSIONS JURIDIQUES ET COMPTABLES .....	ns	ns	ns	ns	ns	ns
U	NETTOYAGE, MANUTENTION, RÉCUPÉRATION ET SÉCURITÉ .....	1,9	2,1	1,7	0,2	0,1	0,1
V	BRANCHES NON AGRICOLES DIVERSES .....	1,8	3,0	1,2	0,7	0,7	0,4
W, X, Y	AUTRES (1) .....	ns	ns	ns	ns	ns	ns
<b>Ensemble</b>	.....	<b>2,3</b>	<b>2,2</b>	<b>1,0</b>	<b>0,5</b>	<b>0,4</b>	<b>0,2</b>

Source : Dares, enquête trimestrielle Acemo.

Champ : ensemble des salariés (sauf stagiaires, intérimaires) des entreprises de 10 salariés ou plus ; ensemble des secteurs sauf agriculture, administration publique, syndicats de copropriété, associations de loi 1901 de l'action sociale, activités des ménages, activités extraterritoriales. France métropolitaine.

(1) Voir tableau 1.

Note : seules les évolutions des regroupements dont la précision statistique est suffisante sont publiées.

ns : non significatif ou non diffusable (champ très partiellement couvert).

Tableau 3 • Évolutions du salaire mensuel de base (SMB) des employés en 2011 et 2012 par branches professionnelles regroupées

En %

Cris1	Conventions regroupées pour l'information statistique (Cris)	Glissements annuels		Glissements trimestriels en 2012			
		2011	2012	T1	T2	T3	T4
A	MÉTALLURGIE ET SIDÉRURGIE .....	2,4	2,4	0,8	0,7	0,4	0,4
B	BÂTIMENT ET TRAVAUX PUBLICS .....	1,9	2,0	1,3	0,4	0,2	0,1
C	CHIMIE ET PHARMACIE .....	2,4	2,0	1,0	0,4	0,5	0,1
D	PLASTIQUES, CAOUTCHOUC ET COMBUSTIBLES .....	ns	ns	ns	ns	ns	ns
E	VERRE ET MATÉRIaux DE CONSTRUCTION .....	ns	ns	ns	ns	ns	ns
F	BOIS ET DÉRIVÉS .....	1,9	1,9	0,7	0,4	0,5	0,2
G	HABILLEMENT, CUIR, TEXTILE .....	2,5	2,0	0,8	0,2	0,8	0,1
H	CULTURE ET COMMUNICATION .....	2,0	2,0	0,6	0,5	0,6	0,2
I	AGROALIMENTAIRE .....	2,3	2,1	0,9	0,5	0,5	0,2
J	COMMERCE DE GROS ET IMPORT-EXPORT .....	2,4	2,1	1,1	0,5	0,3	0,3
K	COMMERCE PRINCIPALEMENT ALIMENTAIRE .....	2,8	2,3	0,7	0,8	0,8	0,1
L	COMMERCE DE DÉTAIL PRINCIPALEMENT NON ALIMENTAIRE .....	2,3	2,0	0,7	0,5	0,5	0,3
M	SERVICES DE L'AUTOMOBILE ET DES MATÉRIELS ROULANTS .....	2,2	1,9	1,1	0,3	0,4	0,1
N	HÔTELLERIE, RESTAURATION ET TOURISME .....	2,5	2,3	0,8	0,4	0,8	0,3
O	TRANSPORTS (HORS STATUTS) .....	2,4	1,9	0,7	0,5	0,5	0,2
P	SECTEUR SANITAIRE ET SOCIAL .....	ns	ns	ns	ns	ns	ns
Q	BANQUES, ÉTABLISSEMENTS FINANCIERS ET ASSURANCES .....	2,3	2,1	1,1	0,4	0,3	0,3
R	IMMOBILIER ET ACTIVITÉS TERTIAIRES LIÉES AU BÂTIMENT .....	ns	ns	ns	ns	ns	ns
S	BUREAUX D'ÉTUDES ET PRESTATIONS DE SERVICES AUX ENTREPRISES .....	2,3	1,9	0,9	0,3	0,6	0,1
T	PROFESSIONS JURIDIQUES ET COMPTABLES .....	2,7	3,2	2,0	0,3	0,6	0,4
U	NETTOYAGE, MANUTENTION, RÉCUPÉRATION ET SÉCURITÉ .....	ns	2,3	1,3	0,1	0,5	0,3
V	BRANCHES NON AGRICOLES DIVERSES .....	2,3	1,4	0,1	0,2	0,8	0,2
W, X, Y	AUTRES (1) .....	ns	ns	ns	ns	ns	ns
<b>Ensemble</b>	.....	<b>2,6</b>	<b>2,1</b>	<b>0,7</b>	<b>0,5</b>	<b>0,6</b>	<b>0,3</b>

Source : Dares, enquête trimestrielle Acemo.

Champ : ensemble des salariés (sauf stagiaires, intérimaires) des entreprises de 10 salariés ou plus ; ensemble des secteurs sauf agriculture, administration publique, syndicats de copropriété, associations de loi 1901 de l'action sociale, activités des ménages, activités extraterritoriales. France métropolitaine.

(1) Voir tableau 1.

Note : seules les évolutions des regroupements dont la précision statistique est suffisante sont publiées.

ns : non significatif ou non diffusable (champ très partiellement couvert).

Tableau 4 • Évolutions du salaire mensuel de base (SMB) des professions intermédiaires en 2011 et 2012 par branches professionnelles regroupées

En %

Cris1	Conventions regroupées pour l'information statistique (Cris)	Glissements annuels		Glissement trimestriels en 2012			
		2011	2012	T1	T2	T3	T4
A	MÉTALLURGIE ET SIDÉRURGIE .....	2,5	2,4	0,9	0,8	0,4	0,2
B	BÂTIMENT ET TRAVAUX PUBLICS .....	1,9	2,2	1,5	0,3	0,1	0,3
C	CHIMIE ET PHARMACIE .....	2,4	2,3	1,2	0,7	0,3	0,2
D	PLASTIQUES, CAOUTCHOUC ET COMBUSTIBLES .....	2,7	2,4	1,2	0,5	0,4	0,3
E	VERRE ET MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION .....	2,3	2,2	1,5	0,4	0,2	0,2
F	BOIS ET DÉRIVÉS .....	2,0	2,4	0,9	0,6	0,5	0,3
G	HABILLEMENT, CUIR, TEXTILE .....	2,3	1,7	0,9	0,2	0,5	0,1
H	CULTURE ET COMMUNICATION .....	1,9	2,0	0,6	0,6	0,5	0,3
I	AGROALIMENTAIRE .....	2,3	2,3	1,0	0,6	0,4	0,2
J	COMMERCE DE GROS ET IMPORT-EXPORT .....	2,4	1,6	0,7	0,5	0,3	0,1
K	COMMERCE PRINCIPALEMENT ALIMENTAIRE .....	2,3	1,9	0,6	0,9	0,3	0,1
L	COMMERCE DE DÉTAIL PRINCIPALEMENT NON ALIMENTAIRE .....	2,1	2,2	1,3	0,3	0,3	0,2
M	SERVICES DE L'AUTOMOBILE ET DES MATÉRIELS ROULANTS .....	2,3	2,0	1,2	0,2	0,4	0,1
N	HÔTELLERIE, RESTAURATION ET TOURISME .....	ns	0,2	1,1	0,4	0,3	0,3
O	TRANSPORTS (HORS STATUTS) .....	2,1	2,1	0,8	0,7	0,4	0,2
P	SECTEUR SANITAIRE ET SOCIAL .....	ns	ns	ns	ns	ns	ns
Q	BANQUES, ÉTABLISSEMENTS FINANCIERS ET ASSURANCES .....	2,0	2,0	1,3	0,4	0,1	0,1
R	IMMOBILIER ET ACTIVITÉS TERTIAIRES LIÉES AU BÂTIMENT .....	ns	ns	ns	ns	ns	ns
S	BUREAUX D'ÉTUDES ET PRESTATIONS DE SERVICES AUX ENTREPRISES .....	2,0	1,8	0,9	0,3	0,4	0,1
T	PROFESSIONS JURIDIQUES ET COMPTABLES .....	2,5	2,4	1,5	0,4	0,2	0,4
U	NETTOYAGE, MANUTENTION, RÉCUPÉRATION ET SÉCURITÉ .....	ns	ns	ns	ns	ns	ns
V	BRANCHES NON AGRICOLES DIVERSES .....	2,5	1,9	0,7	0,6	0,3	0,3
W, X, Y	AUTRES (1) .....	ns	ns	ns	ns	ns	ns
<b>Ensemble</b>	.....	<b>2,1</b>	<b>2,0</b>	<b>0,9</b>	<b>0,6</b>	<b>0,3</b>	<b>0,2</b>

Source : Dares, enquête trimestrielle Acemo.

Champ : ensemble des salariés (sauf stagiaires, intérimaires) des entreprises de 10 salariés ou plus ; ensemble des secteurs sauf agriculture, administration publique, syndicats de copropriété, associations de loi 1901 de l'action sociale, activités des ménages, activités extraterritoriales. France métropolitaine.

(1) Voir tableau 1.

Note : seules les évolutions des regroupements dont la précision statistique est suffisante sont publiées.

ns : non significatif ou non diffusable (champ très partiellement couvert).

Tableau 5 • Évolution du salaire horaire de base (SMB) des cadres en 2010 et 2011 par branches professionnelles regroupées

En %

Cris1	Conventions regroupées pour l'information statistique (Cris)	Glissements annuels		Glissements trimestriels en 2012			
		2011	2012	T1	T2	T3	T4
A	MÉTALLURGIE ET SIDÉRURGIE .....	2,6	2,1	0,7	0,9	0,4	0,2
B	BÂTIMENT ET TRAVAUX PUBLICS .....	3,4	1,9	1,4	0,2	0,3	0,0
C	CHIMIE ET PHARMACIE .....	2,5	2,4	1,3	0,6	0,3	0,1
D	PLASTIQUES, CAOUTCHOUC ET COMBUSTIBLES .....	2,6	2,6	1,1	0,7	0,3	0,5
E	VERRE ET MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION .....	ns	ns	ns	ns	ns	ns
F	BOIS ET DÉRIVÉS .....	ns	ns	ns	ns	ns	ns
G	HABILLEMENT, CUIR, TEXTILE .....	2,2	1,8	1,1	0,3	0,2	0,2
H	CULTURE ET COMMUNICATION .....	1,8	1,5	0,7	0,3	0,3	0,2
I	AGROALIMENTAIRE .....	2,0	2,1	0,9	0,7	0,4	0,2
J	COMMERCE DE GROS ET IMPORT-EXPORT .....	2,3	2,0	1,0	0,5	0,2	0,2
K	COMMERCE PRINCIPALEMENT ALIMENTAIRE .....	2,1	2,1	0,7	1,1	0,2	0,1
L	COMMERCE DE DÉTAIL PRINCIPALEMENT NON ALIMENTAIRE .....	1,7	2,3	0,9	1,0	0,3	0,1
M	SERVICES DE L'AUTOMOBILE ET DES MATÉRIELS ROULANTS .....	ns	ns	ns	ns	ns	ns
N	HÔTELLERIE, RESTAURATION ET TOURISME .....	ns	ns	ns	ns	ns	ns
O	TRANSPORTS (HORS STATUTS) .....	1,9	1,5	0,7	0,5	0,2	0,1
P	SECTEUR SANITAIRE ET SOCIAL .....	ns	ns	ns	ns	ns	ns
Q	BANQUES, ÉTABLISSEMENTS FINANCIERS ET ASSURANCES .....	2,1	1,8	1,0	0,6	0,2	0,1
R	IMMOBILIER ET ACTIVITÉS TERTIAIRES LIÉES AU BÂTIMENT .....	ns	ns	ns	ns	ns	ns
S	BUREAUX D'ÉTUDES ET PRESTATIONS DE SERVICES AUX ENTREPRISES .....	1,9	1,9	0,9	0,4	0,4	0,2
T	PROFESSIONS JURIDIQUES ET COMPTABLES .....	1,7	2,1	0,9	0,3	0,4	0,6
U	NETTOYAGE, MANUTENTION, RÉCUPÉRATION ET SÉCURITÉ .....	ns	ns	ns	ns	ns	ns
V	BRANCHES NON AGRICOLES DIVERSES .....	1,7	1,5	0,5	0,3	0,5	0,2
W, X, Y	AUTRES (1) .....	ns	ns	ns	ns	ns	ns
<b>Ensemble</b>	.....	<b>2,1</b>	<b>1,9</b>	<b>0,9</b>	<b>0,5</b>	<b>0,3</b>	<b>0,2</b>

Source : Dares, enquête trimestrielle Acemo.

Champ : ensemble des salariés (sauf stagiaires, intérimaires) des entreprises de 10 salariés ou plus ; ensemble des secteurs sauf agriculture, administration publique, syndicats de copropriété, associations de loi 1901 de l'action sociale, activités des ménages, activités extraterritoriales. France métropolitaine.

(1) Voir tableau 1.

Note : seules les évolutions des regroupements dont la précision statistique est suffisante sont publiées.

ns : non significatif ou non diffusable (champ très partiellement couvert).

branches (+2,0 %). En 2012, comme les années précédentes, cette branche regroupée présente les évolutions de salaires les plus élevées au 3<sup>e</sup> trimestre pour les ouvriers et pour les employés.

Dans les branches regroupées « nettoyage, manutention, récupération et sécurité » et « commerce de détail principalement non alimentaire », où la proportion de bénéficiaires du Smic est aussi très élevée, la croissance du SMB, identique à celle de la moyenne des branches, est la même qu'en 2011.

Dans les branches regroupées « bois et dérivés » et « commerce de gros et import-export », le SMB progresse aussi de manière comparable à l'ensemble des branches. Elles incluent pourtant des branches ayant enregistré des augmentations de salaires conventionnels importantes suite à la signature d'un accord fin 2011- début 2012 puis d'un second après la revalorisation du Smic de juillet 2012 [6].

En 2012, les progressions moyennes du SMB à prix courants les moins élevées relèvent des « transports (hors statuts) » (+1,7 %), des « branches non agricoles diverses » (+1,8 %), du « bâtiment et travaux publics », des « bureaux d'études, prestataires de services aux entreprises et de la « culture et communication » (+1,9 %). Au sein de cette dernière, le SMB des branches « presse » et « édition et librairie » progresse de 1,4 % et 1,5 % respectivement. Comme chaque année depuis trois ans, les taux de croissance y sont plus faibles que la moyenne et le gain de pouvoir d'achat en 2012 (+0,2 %) ne suffit pas à compenser les pertes des deux années précédentes [2].

Au sein des postes regroupés « culture et communication » et « branches non agricoles diverses », certaines branches n'ont prévu, depuis la revalorisation du Smic de juillet 2012, aucun relèvement des salaires prenant effet en 2012, ni par accord ni par recommandation patronale, ce qui explique en partie le moindre dynamisme du SMB [6].

## En 2012, le SMB des employés ralentit plus fortement, notamment dans les branches où leur présence est forte

En 2012, dans les entreprises de 10 salariés ou plus du secteur concurrentiel, les évolutions par

catégorie socioprofessionnelle sont moins différenciées qu'au cours des années précédentes. Le SMB augmente de 2,2 % pour les ouvriers, de 2,1 % pour les employés, de 2,0 % pour les professions intermédiaires et de 1,9 % pour les cadres (tableaux 2 à 5).

Le SMB des employés ralentit significativement après avoir fortement accéléré en 2011 (+2,1 % en 2012, après 2,6 % en 2011 et 1,6 % en 2010). Le ralentissement prévaut dans 12 des 17 branches regroupées publiables, celles où la proportion d'employés est élevée. Il est davantage marqué dans les branches regroupées « habillement, cuir, textile », « commerce principalement alimentaire », « transports (hors statut) » où le ralentissement atteint 0,5 point et, plus encore, dans les « branches non agricoles diverses » (0,9 point de pourcentage).

La dynamique est un peu plus hétérogène pour les ouvriers pour lesquels le SMB de 5 branches regroupées accélère tandis qu'il décélère dans 9 branches. Au total, la croissance du SMB des ouvriers est quasi stable (+2,2 %, après 2,3 % en 2011).

En 2012, le salaire horaire de base des ouvriers (SHBO) d'une part, et celui de l'ensemble ouvriers-employés (SHBOE) (9) d'autre part, évoluent comme les salaires mensuels de base de ces mêmes catégories (tableau 7), et ce pour chacune des branches regroupées. La durée collective moyenne du travail est, en effet, restée stable au cours de l'année pour ces catégories de salariés.

Le SMB des cadres et celui des professions intermédiaires ralentissent également, en moyenne, en 2012 (+1,9 % et +2,0 %, après 2,1 % pour les deux en 2011). Toutefois, les dynamiques par branche sont de plus grande ampleur que pour les ouvriers et les employés, pour les cadres notamment : ainsi, pour la branche regroupée « commerce de détail non alimentaire », le SMB des cadres accélère de +0,6 point entre 2011 et 2012 (passant de +1,7 % à +2,3 %) tandis que, à l'opposé, dans la branche regroupée « bâtiment et travaux publics », il décélère de 1,5 point, passant de +3,4 % en 2011 à +1,9 % en 2012.

(9) Depuis février 2013, conformément au décret n° 2013-123 du 7 février 2013 relatif aux modalités de revalorisation du salaire minimum de croissance, le Smic est revalorisé sur la base de la moitié du gain de pouvoir d'achat du SHBOE, et non plus du SHBO.

**Philippe COMBAULT, Ludovic VINCENT (Dares).**

### Pour en savoir plus

[1] Lezec F. (2013), « Activité et conditions d'emploi de la main-d'œuvre au 4<sup>e</sup> trimestre 2012 - Résultats définitifs », *Dares Analyses* n° 020, mars.

[2] Combault P., Jauneau Y. (2012), « Évolution des salaires de base par branches professionnelles en 2011 : recul du pouvoir d'achat dans une majorité de branches », *Dares Analyses* n° 048, juillet.

[3] Jauneau Y., Martinel L. (2012), « Les bénéficiaires de la revalorisation du Smic au 1<sup>er</sup> décembre 2011 », *Dares Analyses* n° 065, septembre.

[4] Demailly D. (2012), « Les emplois rémunérés sur la base du Smic en 2010 : souvent faiblement qualifiés, à temps partiel et à durée déterminée », *Dares Analyses* n° 095, décembre.

[5] Nomenclature Cris, en ligne sur [www.travail-emploi.gouv.fr](http://www.travail-emploi.gouv.fr), rubrique Études, Recherches, statistiques de la Dares > Sources et définitions > Nomenclatures

[6] Ministère du travail (DGT, Dares) (2013), *La négociation collective* en 2012. Bilans et rapports.

[7] Néros B. (2013), « Portrait statistique des principales conventions collectives en 2010 », *Dares Analyses* n° 032, mai.

Tableau 6 • Évolutions du salaire horaire de base ouvrier (SHBO) en 2011 et 2012 par branches professionnelles regroupées

En %

Cris1- Cris2	Conventions regroupées pour l'information statistique (Cris)	Glissements annuels		Glissements trimestriels en 2012			
		2011	2012	T1	T2	T3	T4
<b>A</b>	<b>MÉTALLURGIE ET SIDÉRURGIE</b>	<b>2,8</b>	<b>2,6</b>	<b>1,1</b>	<b>0,8</b>	<b>0,5</b>	<b>0,3</b>
A1	Métallurgie	2,8	2,6	1,1	0,8	0,5	0,3
A2	Sidérurgie	2,6	ns	ns	ns	ns	ns
<b>B</b>	<b>BÂTIMENT ET TRAVAUX PUBLICS</b>	<b>2,1</b>	<b>1,8</b>	<b>0,9</b>	<b>0,5</b>	<b>0,3</b>	<b>0,2</b>
B1	Bâtiment	2,1	1,7	0,9	0,4	0,3	0,1
B2	Travaux publics	2,3	2,2	1,1	0,6	0,2	0,2
<b>C</b>	<b>CHIMIE ET PHARMACIE</b>	<b>2,7</b>	<b>2,3</b>	<b>1,2</b>	<b>0,5</b>	<b>0,5</b>	<b>0,1</b>
C1	Chimie	2,8	2,2	1,2	0,5	0,4	0,1
C2	Pharmacie	2,5	2,4	1,2	0,5	0,6	0,1
<b>D</b>	<b>PLASTIQUES, CAOUTCHOUC ET COMBUSTIBLES</b>	<b>3,0</b>	<b>2,4</b>	<b>1,0</b>	<b>0,6</b>	<b>0,4</b>	<b>0,3</b>
D1	Plastiques et caoutchouc	3,0	2,4	1,0	0,6	0,4	0,3
D2	Combustibles	ns	ns	ns	ns	ns	ns
<b>E</b>	<b>VERRE ET MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION</b>	<b>2,5</b>	<b>2,3</b>	<b>1,3</b>	<b>0,6</b>	<b>0,3</b>	<b>0,1</b>
E1	Verre	ns	ns	ns	ns	ns	ns
E2	Matériaux de construction	2,2	2,3	1,2	0,7	0,3	0,1
<b>F</b>	<b>BOIS ET DÉRIVÉS</b>	<b>2,7</b>	<b>2,5</b>	<b>0,9</b>	<b>0,7</b>	<b>0,5</b>	<b>0,3</b>
F1	Bois	2,6	3,4	1,8	0,6	0,8	0,3
F2	Ameublement	2,9	1,9	0,7	0,4	0,6	0,3
F3	Papiers, cartons et dérivés	2,5	2,1	0,4	1,0	0,3	0,4
<b>G</b>	<b>HABILLEMENT, CUIR, TEXTILE</b>	<b>3,1</b>	<b>2,3</b>	<b>0,8</b>	<b>0,3</b>	<b>0,9</b>	<b>0,3</b>
G1	Textile et habillement	3,0	2,2	0,8	0,2	0,9	0,2
G2	Cuir et chaussures	ns	ns	ns	ns	ns	ns
<b>H</b>	<b>CULTURE ET COMMUNICATION</b>	<b>2,2</b>	<b>2,1</b>	<b>0,5</b>	<b>0,3</b>	<b>0,7</b>	<b>0,6</b>
H1	Imprimerie et branches associées	2,1	2,5	0,7	0,3	0,7	0,8
H2	Presse	ns	ns	ns	ns	ns	ns
H3	Édition et librairie	ns	ns	ns	ns	ns	ns
H4	Audiovisuel	ns	ns	ns	ns	ns	ns
H5	Spectacles vivants	ns	ns	ns	ns	ns	ns
H6	Télécommunications	ns	ns	ns	ns	ns	ns
H7	Publicité et connexes	ns	ns	ns	ns	ns	ns
<b>I</b>	<b>AGROALIMENTAIRE</b>	<b>2,5</b>	<b>2,6</b>	<b>0,9</b>	<b>0,7</b>	<b>0,7</b>	<b>0,3</b>
I1	Produits du sol	ns	ns	ns	ns	ns	ns
I2	Viandes, charcuterie, volailles et poissons	2,6	2,7	1,1	0,8	0,6	0,2
I3	Boulangerie, pâtisserie, confiserie	2,3	2,4	0,8	0,4	0,8	0,4
I4	Boissons	ns	ns	ns	ns	ns	ns
I5	Autre agroalimentaire	2,7	2,6	0,8	0,9	0,7	0,2
<b>J</b>	<b>COMMERCE DE GROS ET IMPORT-EXPORT</b>	<b>2,3</b>	<b>2,6</b>	<b>1,3</b>	<b>0,4</b>	<b>0,5</b>	<b>0,3</b>
J1	Commerce de gros	2,2	2,5	1,3	0,4	0,5	0,3
J2	Import-export	ns	ns	ns	ns	ns	ns
<b>K</b>	<b>COMMERCE PRINCIPALEMENT ALIMENTAIRE</b>	<b>2,4</b>	<b>2,4</b>	<b>1,1</b>	<b>0,9</b>	<b>0,3</b>	<b>0,1</b>
K0	Commerce principalement alimentaire	2,4	2,4	1,1	0,9	0,3	0,1
<b>L</b>	<b>COMMERCE DE DÉTAIL PRINCIPALEMENT NON ALIMENTAIRE</b>	<b>2,0</b>	<b>2,3</b>	<b>0,8</b>	<b>0,5</b>	<b>0,7</b>	<b>0,3</b>
L1	Commerce de détail non alimentaire spécialisé	ns	ns	ns	ns	ns	ns
L2	Commerce de détail principalement non alimentaire non spécialisé	ns	ns	ns	ns	ns	ns
<b>M</b>	<b>SERVICES DE L'AUTOMOBILE ET DES MATÉRIELS ROULANTS</b>	<b>2,3</b>	<b>2,1</b>	<b>1,0</b>	<b>0,4</b>	<b>0,4</b>	<b>0,2</b>
M1	Services de l'automobile	2,2	2,1	1,1	0,4	0,4	0,2
M2	Commerce et services des tracteurs et matériels roulants divers	ns	ns	ns	ns	ns	ns
<b>N</b>	<b>HÔTELLERIE, RESTAURATION ET TOURISME</b>	<b>2,1</b>	<b>2,3</b>	<b>0,9</b>	<b>0,3</b>	<b>0,9</b>	<b>0,2</b>
N1	Hôtellerie, restauration, débits de boissons	2,1	2,4	0,9	0,4	0,9	0,2
N2	Tourisme	ns	ns	ns	ns	ns	ns
N3	Restauration de collectivités	ns	ns	ns	ns	ns	ns
<b>O</b>	<b>TRANSPORTS (HORS STATUTS)</b>	<b>2,1</b>	<b>1,7</b>	<b>0,4</b>	<b>0,6</b>	<b>0,5</b>	<b>0,2</b>
O1	Transports routiers et urbains	2,1	1,7	0,4	0,6	0,5	0,2
O2	Autres branches des transports	ns	ns	ns	ns	ns	ns
<b>P</b>	<b>SECTEUR SANITAIRE ET SOCIAL</b>	<b>ns</b>	<b>ns</b>	<b>ns</b>	<b>ns</b>	<b>ns</b>	<b>ns</b>
P1	Secteur sanitaire et social soumis à agrément	ns	ns	ns	ns	ns	ns
P2	Secteur sanitaire et social non soumis à agrément	ns	ns	ns	ns	ns	ns
<b>Q</b>	<b>BANQUES, ÉTABLISSEMENTS FINANCIERS ET ASSURANCES</b>	<b>ns</b>	<b>ns</b>	<b>ns</b>	<b>ns</b>	<b>ns</b>	<b>ns</b>
Q1	Banques et établissements financiers, hors statuts	ns	ns	ns	ns	ns	ns
Q2	Assurances et branches associées	ns	ns	ns	ns	ns	ns
<b>R</b>	<b>IMMOBILIER ET ACTIVITÉS TERTIAIRES LIÉES AU BÂTIMENT</b>	<b>ns</b>	<b>ns</b>	<b>ns</b>	<b>ns</b>	<b>ns</b>	<b>ns</b>
R1	Activités immobilières	ns	ns	ns	ns	ns	ns
R2	Architecture et expertise de la construction	ns	ns	ns	ns	ns	ns
<b>S</b>	<b>BUREAUX D'ÉTUDES ET PRESTATIONS DE SERVICES AUX ENTREPRISES</b>	<b>ns</b>	<b>ns</b>	<b>ns</b>	<b>ns</b>	<b>ns</b>	<b>ns</b>
S1	Bureaux d'études et sociétés de conseil	ns	ns	ns	ns	ns	ns
S2	Prestations de services aux entreprises	ns	ns	ns	ns	ns	ns
<b>T</b>	<b>PROFESSIONS JURIDIQUES ET COMPTABLES</b>	<b>ns</b>	<b>ns</b>	<b>ns</b>	<b>ns</b>	<b>ns</b>	<b>ns</b>
T1	Professions juridiques	ns	ns	ns	ns	ns	ns
T2	Audit et expertise comptable	ns	ns	ns	ns	ns	ns
<b>U</b>	<b>NETTOYAGE, MANUTENTION, RÉCUPÉRATION ET SÉCURITÉ</b>	<b>1,9</b>	<b>2,2</b>	<b>1,7</b>	<b>0,2</b>	<b>0,2</b>	<b>0,1</b>
U1	Nettoyage et manutention	1,9	2,2	1,8	0,1	0,2	0,1
U2	Récupération	ns	ns	ns	ns	ns	ns
U3	Prévention - sécurité	ns	ns	ns	ns	ns	ns
<b>V</b>	<b>BRANCHES NON AGRICOLES DIVERSES</b>	<b>2,0</b>	<b>3,2</b>	<b>1,2</b>	<b>0,7</b>	<b>0,8</b>	<b>0,4</b>
V1	Eau, aérialique et thermique	ns	ns	ns	ns	ns	ns
V2	Bijouterie horlogerie	ns	ns	ns	ns	ns	ns
V3	Enseignement privé et formation	ns	ns	ns	ns	ns	ns
V4	Travail temporaire (permanents)	ns	ns	ns	ns	ns	ns
V5	Services divers	ns	ns	ns	ns	ns	ns
<b>W,X,Y</b>	<b>AUTRES (1)</b>	<b>ns</b>	<b>ns</b>	<b>ns</b>	<b>ns</b>	<b>ns</b>	<b>ns</b>
<b>Ensemble</b>		<b>2,3</b>	<b>2,2</b>	<b>1,0</b>	<b>0,5</b>	<b>0,4</b>	<b>0,2</b>

Source : Dares, enquête trimestrielle Acemo.

Champ : ensemble des salariés (sauf stagiaires, intérimaires) des entreprises de 10 salariés ou plus ; ensemble des secteurs sauf agriculture, administration publique, syndicats de copropriété, associations de loi 1901 de l'action sociale, activités des ménages, activités extraterritoriales. France métropolitaine.

(1) Voir tableau 1.

Note : seules les évolutions des regroupements dont la précision statistique est suffisante sont publiées.

ns : non significatif ou non diffusable (champ très partiellement couvert).

Tableau 7 • Évolution du salaire horaire de base ouvrier et employé (SHBOE) en 2012 par branches professionnelles regroupées

En %

Cris1- Cris2	Conventions regroupées pour l'information statistique (Cris)	Glissements annuels	Glissements trimestriels en 2012			
		2012	T1	T2	T3	T4
<b>A</b>	<b>MÉTALLURGIE ET SIDÉRURGIE</b>	<b>2,6</b>	<b>1,0</b>	<b>0,8</b>	<b>0,4</b>	<b>0,3</b>
A1	Métallurgie	2,6	1,0	0,8	0,5	0,3
A2	Sidérurgie	ns	ns	ns	ns	ns
<b>B</b>	<b>BÂTIMENT ET TRAVAUX PUBLICS</b>	<b>1,9</b>	<b>1,0</b>	<b>0,5</b>	<b>0,3</b>	<b>0,2</b>
B1	Bâtiment	1,8	0,9	0,4	0,3	0,1
B2	Travaux publics	2,2	1,1	0,6	0,2	0,2
<b>C</b>	<b>CHIMIE ET PHARMACIE</b>	<b>2,2</b>	<b>1,1</b>	<b>0,5</b>	<b>0,5</b>	<b>0,1</b>
C1	Chimie	2,2	1,2	0,5	0,4	0,1
C2	Pharmacie	2,1	1,0	0,4	0,6	0,1
<b>D</b>	<b>PLASTIQUES, CAOUTCHOUC ET COMBUSTIBLES</b>	<b>2,4</b>	<b>1,1</b>	<b>0,6</b>	<b>0,4</b>	<b>0,3</b>
D1	Plastiques et caoutchouc	2,4	0,9	0,6	0,4	0,3
D2	Combustibles	ns	ns	ns	ns	ns
<b>E</b>	<b>VERRE ET MATÉRIEAUX DE CONSTRUCTION</b>	<b>2,2</b>	<b>1,2</b>	<b>0,6</b>	<b>0,3</b>	<b>0,1</b>
E1	Verre	ns	ns	ns	ns	ns
E2	Matériaux de construction	2,2	1,2	0,5	0,3	0,2
<b>F</b>	<b>BOIS ET DÉRIVÉS</b>	<b>2,3</b>	<b>0,9</b>	<b>0,6</b>	<b>0,5</b>	<b>0,3</b>
F1	Bois	3,1	1,6	0,5	0,7	0,3
F2	Ameublement	1,9	0,7	0,4	0,6	0,2
F3	Papiers, cartons et dérivés	2,2	0,5	1,0	0,3	0,3
<b>G</b>	<b>HABILLEMENT, CUIR, TEXTILE</b>	<b>2,1</b>	<b>0,8</b>	<b>0,2</b>	<b>0,9</b>	<b>0,2</b>
G1	Textile et habillement	2,1	0,8	0,2	0,9	0,2
G2	Cuir et chaussures	ns	ns	ns	ns	ns
<b>H</b>	<b>CULTURE ET COMMUNICATION</b>	<b>2,0</b>	<b>0,6</b>	<b>0,4</b>	<b>0,6</b>	<b>0,4</b>
H1	Imprimerie et branches associées	2,4	0,7	0,3	0,7	0,8
H2	Presse	ns	ns	ns	ns	ns
H3	Édition et librairie	ns	ns	ns	ns	ns
H4	Audiovisuel	ns	ns	ns	ns	ns
H5	Spectacles vivants	ns	ns	ns	ns	ns
H6	Télécommunications	ns	ns	ns	ns	ns
H7	Publicité et connexes	ns	ns	ns	ns	ns
<b>I</b>	<b>AGROALIMENTAIRE</b>	<b>2,4</b>	<b>0,9</b>	<b>0,6</b>	<b>0,6</b>	<b>0,2</b>
I1	Produits du sol	ns	ns	ns	ns	ns
I2	Viandes, charcuterie, volailles et poissons	2,6	1,1	0,8	0,6	0,2
I3	Boulangerie, pâtisserie, confiserie	2,2	0,8	0,3	0,7	0,4
I4	Boissons	ns	ns	ns	ns	ns
I5	Autre agroalimentaire	2,6	0,8	0,9	0,7	0,2
<b>J</b>	<b>COMMERCE DE GROS ET IMPORT-EXPORT</b>	<b>2,4</b>	<b>1,2</b>	<b>0,4</b>	<b>0,4</b>	<b>0,3</b>
J1	Commerce de gros	2,3	1,2	0,5	0,4	0,3
J2	Import-export	ns	ns	ns	ns	ns
<b>K</b>	<b>COMMERCE PRINCIPALEMENT ALIMENTAIRE</b>	<b>2,4</b>	<b>0,7</b>	<b>0,8</b>	<b>0,7</b>	<b>0,1</b>
K0	Commerce principalement alimentaire	2,4	0,7	0,8	0,7	0,1
<b>L</b>	<b>COMMERCE DE DÉTAIL PRINCIPALEMENT NON ALIMENTAIRE</b>	<b>2,1</b>	<b>0,8</b>	<b>0,5</b>	<b>0,5</b>	<b>0,3</b>
L1	Commerce de détail non alimentaire spécialisé	2,2	0,9	0,7	0,3	0,3
L2	Commerce de détail principalement non alimentaire non spécialisé	2,0	0,7	0,3	0,7	0,2
<b>M</b>	<b>SERVICES DE L'AUTOMOBILE ET DES MATÉRIELS ROULANTS</b>	<b>2,0</b>	<b>1,0</b>	<b>0,4</b>	<b>0,4</b>	<b>0,2</b>
M1	Services de l'automobile	2,1	1,1	0,4	0,4	0,2
M2	Commerce et services des tracteurs et matériels roulants divers	ns	ns	ns	ns	ns
<b>N</b>	<b>HÔTELLERIE, RESTAURATION ET TOURISME</b>	<b>2,3</b>	<b>0,8</b>	<b>0,4</b>	<b>0,8</b>	<b>0,3</b>
N1	Hôtellerie, restauration, débits de boissons	2,2	0,8	0,3	0,8	0,2
N2	Tourisme	2,9	0,9	0,7	0,7	0,6
N3	Restauration de collectivités	ns	ns	ns	ns	ns
<b>O</b>	<b>TRANSPORTS (HORS STATUTS)</b>	<b>1,7</b>	<b>0,5</b>	<b>0,5</b>	<b>0,5</b>	<b>0,2</b>
O1	Transports routiers et urbains	1,7	0,5	0,5	0,5	0,2
O2	Autres branches des transports	ns	ns	ns	ns	ns
<b>P</b>	<b>SECTEUR SANITAIRE ET SOCIAL</b>	<b>ns</b>	<b>ns</b>	<b>ns</b>	<b>ns</b>	<b>ns</b>
P1	Secteur sanitaire et social soumis à agrément	ns	ns	ns	ns	ns
P2	Secteur sanitaire et social non soumis à agrément	ns	ns	ns	ns	ns
<b>Q</b>	<b>BANQUES, ÉTABLISSEMENTS FINANCIERS ET ASSURANCES</b>	<b>2,1</b>	<b>1,1</b>	<b>0,4</b>	<b>0,3</b>	<b>0,3</b>
Q1	Banques et établissements financiers, hors statuts	ns	ns	ns	ns	ns
Q2	Assurances et branches associées	ns	ns	ns	ns	ns
<b>R</b>	<b>IMMOBILIER ET ACTIVITÉS TERTIAIRES LIÉES AU BÂTIMENT</b>	<b>ns</b>	<b>ns</b>	<b>ns</b>	<b>ns</b>	<b>ns</b>
R1	Activités immobilières	ns	ns	ns	ns	ns
R2	Architecture et expertise de la construction	ns	ns	ns	ns	ns
<b>S</b>	<b>BUREAUX D'ÉTUDES ET PRESTATIONS DE SERVICES AUX ENTREPRISES</b>	<b>1,9</b>	<b>0,9</b>	<b>0,2</b>	<b>0,6</b>	<b>0,1</b>
S1	Bureaux d'études et sociétés de conseil	1,8	1,0	0,3	0,5	0,1
S2	Prestations de services aux entreprises	2,2	0,7	0,2	1,0	0,2
<b>T</b>	<b>PROFESSIONS JURIDIQUES ET COMPTABLES</b>	<b>3,2</b>	<b>1,9</b>	<b>0,3</b>	<b>0,6</b>	<b>0,4</b>
T1	Professions juridiques	2,9	2,0	0,2	0,5	0,2
T2	Audit et expertise comptable	3,3	1,9	0,3	0,6	0,5
<b>U</b>	<b>NETTOYAGE, MANUTENTION, RÉCUPÉRATION ET SÉCURITÉ</b>	<b>2,2</b>	<b>1,6</b>	<b>0,2</b>	<b>0,3</b>	<b>0,2</b>
U1	Nettoyage et manutention	2,2	1,7	0,2	0,2	0,1
U2	Récupération	ns	ns	ns	ns	ns
U3	Prévention - sécurité	ns	ns	ns	ns	ns
<b>V</b>	<b>BRANCHES NON AGRICOLES DIVERSES</b>	<b>2,0</b>	<b>0,5</b>	<b>0,4</b>	<b>0,8</b>	<b>0,3</b>
V1	Eau, aérialique et thermique	ns	ns	ns	ns	ns
V2	Bijouterie horlogerie	ns	ns	ns	ns	ns
V3	Enseignement privé et formation	ns	ns	ns	ns	ns
V4	Travail temporaire (permanents)	ns	ns	ns	ns	ns
V5	Services divers	ns	ns	ns	ns	ns
<b>W,X,Y</b>	<b>AUTRES (1)</b>	<b>ns</b>	<b>ns</b>	<b>ns</b>	<b>ns</b>	<b>ns</b>
<b>Ensemble</b>		<b>2,1</b>	<b>0,9</b>	<b>0,5</b>	<b>0,5</b>	<b>0,2</b>

Source : Dares, enquête trimestrielle Acemo.

(1) Voir tableau 1.

Note : seules les évolutions des regroupements dont la précision statistique est suffisante sont publiées.

ns : non significatif ou non diffusable (champ très partiellement couvert).

Champ : ensemble des salariés (sauf stagiaires, intérimaires) des entreprises de 10 salariés ou plus ; ensemble des secteurs sauf agriculture, administration publique, syndicats de copropriété, associations de loi 1901 de l'action sociale, activités des ménages, activités extraterritoriales. France métropolitaine.



## LES CONVENTIONS REGROUPÉES POUR L'INFORMATION STATISTIQUE

Conçue pour permettre le traitement de données statistiques, la grille d'analyse des conventions regroupées pour l'information statistique (Cris) est un ensemble de regroupements de branches professionnelles à trois niveaux. Le niveau 3, le plus détaillé, comporte 137 postes, le niveau 2 en compte 64 et le niveau 1, le plus agrégé, comprend 25 postes.

### Les critères du regroupement

Chaque convention collective a un champ d'application défini par les organisations professionnelles selon des critères très variables d'une branche à l'autre. Les branches sont regroupées en se fondant sur quatre critères, classés ci-après par ordre d'importance décroissante :

#### La tutelle

Les conventions gérées par le ministère chargé de l'agriculture sont isolées de celles gérées par le ministère chargé du travail. Le Crédit agricole et la Mutualité sociale agricole font ainsi partie des branches agricoles et non des banques et des assurances. De même, le secteur sanitaire et social soumis à agrément est regroupé dans un poste autonome de niveau 2 de la Cris.

#### La proximité de négociation

Certaines branches ont une pratique qui les conduit à négocier en commun certains accords. Ce critère l'emportera en principe sur celui de la proximité d'activité. Le cas le plus emblématique est celui des industries agro-alimentaires dont une partie a négocié en commun un accord de classification en 1991 ; la branche des exploitations frigorifiques, signataire de ces accords, a donc été intégrée à l'agro-alimentaire et non pas regroupée avec les entreprises d'installation de matériel aéraulique, frigorifique et thermique.

#### La filière

La Cris respecte autant que possible la frontière des filières. Ainsi, le commerce de détail de chaussures est associé à l'industrie de la chaussure et non pas au commerce de détail non alimentaire. Il n'est cependant pas toujours possible de reconstituer des filières ; si certaines conventions comme celle des industries chimiques ont une logique de regroupement verticale et associent commerce et industrie d'une même filière, d'autres ont une logique « horizontale » comme celle des commerces de gros qui regroupe le négoce de plusieurs filières, alimentaires et non alimentaires.

#### La proximité d'activité

Elle n'intervient qu'en quatrième lieu des critères de classification afin de rassembler les branches dont le champ d'application est voisin. La restauration de collectivités figurera par exemple dans le même poste de niveau 1 de la Cris que la restauration de tourisme parce qu'aucun autre regroupement n'apparaît plus justifié.

Les intitulés des postes Cris sont, autant que possible, très proches du titre de la convention collective concernée quand un poste ne comprend qu'une seule convention. À l'inverse, plus le nombre de conventions contenu par un poste est important, plus son intitulé devient générique.

#### Prise en compte de l'état de la négociation collective au 31 décembre 2012

Cette publication a été constituée à partir de la liste des conventions à jour au 31 décembre 2012. Elle inclut toutes les conventions réputées comme étant en vigueur, y compris celles qui ont été dénoncées mais qui sont toujours appliquées à titre transitoire. Elle ne tient pas compte du caractère étendu ou non des textes.

#### La couverture du champ conventionnel par les sources statistiques

La grille d'analyse Cris a été appliquée aux résultats des enquêtes sur l'activité et les conditions d'emploi de la main-d'œuvre (Acemo) de la Dares et aux déclarations annuelles de données sociales (DADS) en opérant des regroupements à partir de l'identifiant de la convention collective (IDCC) disponible dans ces sources (encadré 2).

**La Cris est la seule grille existante pour l'analyse statistique des branches professionnelles. Elle peut être utilisée pour tous travaux d'étude, à partir d'enquêtes ou de données administratives, sous réserve que la source d'information comporte un élément identifiant la convention collective dont relèvent les salariés concernés. La lettre "s" du sigle Cris ne doit jamais être oubliée : outil à finalité exclusivement statistique, la Cris n'a aucune valeur juridique.**

## IDENTIFICATION DES CONVENTIONS COLLECTIVES DE BRANCHE, IDCC

Pour identifier les conventions collectives gérées par le ministère chargé du travail, la Direction générale du travail (DGT) a créé le code « Identifiant de la convention collective » (IDCC). Ce numéro à quatre chiffres est un numéro d'ordre attribué en fonction de la date à laquelle le texte est introduit dans la base de données des conventions collectives. Dans la majeure partie des cas, cette date est fonction de la date de signature. Lorsqu'un texte est dénoncé et remplacé par un autre, l'ancien code IDCC disparaît de la liste des identifiants actifs et un nouveau le remplace. Le code IDCC peut ainsi concerner des accords ou des conventions, en vigueur ou abrogés.

Le ministère chargé de l'agriculture utilisant une numérotation spécifique pour les textes qu'il gère, la Dares a attribué un code IDCC à chaque convention agricole en vigueur.

En outre, un certain nombre de codes IDCC identifient les conventions d'entreprises les plus importantes et chacun des principaux statuts.

La liste des codes IDCC est disponible à l'adresse suivante :

<http://www.travail-emploi.gouv.fr/IDCC>

## MÉTHODOLOGIE : LE CALCUL DES ÉVOLUTIONS DE SALAIRE PAR BRANCHES PROFESSIONNELLES

### L'enquête Acemo trimestrielle

Le dispositif d'enquêtes Acemo exclut les secteurs suivants: agriculture, administration publique, syndicats de copropriété, associations de type loi 1901 de l'action sociale, activités des ménages employeurs et activités extraterritoriales. En outre, les intérimaires et les stagiaires ne sont pas comptés parmi les salariés. Ce dispositif couvre 15 millions de salariés sur les 17 millions de salariés de l'ensemble de l'économie hors administration publique.

L'enquête trimestrielle Acemo est conduite par la Dares auprès de 34 000 établissements de France métropolitaine, appartenant à des entreprises de 10 salariés ou plus. Cette enquête couvre ainsi 12 millions de salariés.

L'enquête Acemo trimestrielle fournit l'évolution des salaires de base, utile au suivi de la conjoncture salariale et à l'indexation du Smic. Elle sert à mesurer l'évolution de la durée collective hebdomadaire du travail et ses fluctuations de court terme. Elle est aussi l'une des sources utilisées (avec les données fournies par l'Unédic et les Urssaf) pour le calcul des estimations trimestrielles d'emploi.

### Le calcul des évolutions salariales

Le salaire mensuel de base est défini comme le salaire brut hors primes (sauf les primes liées à la RTT), hors avantages en nature. Il correspond très souvent à la première ligne d'un bulletin de salaire.

Au sein de chaque entreprise, plusieurs niveaux de la grille salariale sont suivis trimestre après trimestre. Au sein de chacune des quatre catégories socioprofessionnelles (ouvriers, employés, professions intermédiaires et cadres), il est demandé aux entreprises de classer les salariés dans trois niveaux de qualification. Pour chacun de ces niveaux, l'entreprise déclare l'horaire mensuel et le salaire.

Les évolutions trimestrielles de salaire sont calculées selon le principe des estimateurs par le ratio. Les évolutions sont tout d'abord calculées au sein de chaque entreprise, par catégorie de salariés et pour l'ensemble des salariés. Elles sont ensuite agrégées à un premier niveau fin, en prenant en compte le poids de l'établissement dans la strate de tirage, puis agrégées aux niveaux supérieurs des nomenclatures.

### Les champs conventionnels publiés

Sont publiés les champs conventionnels pour lesquels les données disponibles permettent de fournir des évolutions trimestrielles et annuelles des salaires de base représentatives de l'ensemble des entreprises qui y appartiennent.

Ne sont pas publiés :

- les champs conventionnels mal couverts, voire pas du tout, par l'enquête Acemo trimestrielle. Il s'agit ici des Cris regroupées W (branches agricoles), X (fonction publique, entreprises appliquant un statut particulier: anciennes entreprises nationalisées, etc.) ou Y (hors conventions de branches ou statuts) ;
- les champs conventionnels pour lesquels le taux de couverture de l'enquête trimestrielle Acemo, en termes de secteurs d'activité et de taille d'entreprise, est inférieur à 60 % ;
- les champs conventionnels pour lesquels la fiabilité des statistiques n'est pas assurée avec un seuil minimal de précision ;
- les champs conventionnels comptant moins de 40 000 salariés ou contraints par le secret statistique.

## MÉTHODOLOGIE : LES EFFECTIFS SALARIÉS PAR BRANCHES PROFESSIONNELLES

Les effectifs salariés sont issus d'une exploitation exhaustive des déclarations annuelles de données sociales (DADS) sur l'année 2010. La date de disponibilité du fichier statistique exhaustif des DADS est postérieure à celle des enquêtes Acemo, du fait notamment du volume important de traitements statistiques effectué par l'Insee.

L'exploitation exhaustive des DADS permet d'établir une estimation du nombre de salariés pour l'ensemble des conventions collectives, y compris celles n'employant que peu de salariés. Les délais de production des DADS (environ un an) ne permettent pas, au moment de la publication de ce document, de donner une estimation plus récente de l'emploi salarié par branche professionnelle.